

REUNION DU JEUDI 30 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 30 janvier à 14 heures 32, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. CHRISTIAN MANABLE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. JEAN-PAUL NIGAUT

- oooOooo -

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2014 est adopté.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BUISINE pour M. DEMARTHE, M. JARDE pour M. LABILLE, M. BOULANGER pour M. SUEUR, Mme FOURE pour M. DUBOIS.

14.1.1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014.

Il est pris acte par l'Assemblée de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

14.1.2 – OPERATIONS FINANCIERES – RELEVEMENT DU TAUX DE LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE OU DU DROIT D'ENREGISTREMENT, M. Francis LEC, rapporteur, président.

M. LECUYER exprime son opposition au rapport car il estime à titre personnel et en tant que notaire que dans le contexte extrêmement difficile du marché immobilier et dans la mesure où désormais les banques ne prêtent plus pour les droits de notaire que la proposition de relèvement du taux de la

taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement est un coup porté à l'accession à la propriété pour les ménages modestes.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DEMAISON pour M. LINEATTE.

M. DUBOIS juge inopportune cette augmentation qui entraîne selon lui une rupture dans la chaîne du logement et indique que le groupe « Centre et Indépendants » votera contre.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. PIOT pour Mme THUILLIEZ, M. NIGAUT pour M. STOTER, M. BRUNEL pour Mme QUIGNON.

M. LECUYER se dit particulièrement touché par ce sujet et dit son désarroi face à la situation de jeunes qui ne pourront plus accéder à la propriété.

Mme DEMAISON partage la préoccupation de l'accès à la propriété et dénonce les aberrations du système bancaire actuel des prêts immobiliers et les pratiques des marchands de sommeil.

M. MATHON tient à souligner que les DMTO ne peuvent s'apparenter à un impôt dans la mesure où leur prélèvement n'est opéré qu'une fois au moment de l'acquisition d'un bien immobilier.

Pour M. DUBOIS, la chaîne du logement est rompue également en raison des restrictions des prêts à taux zéro décidées par l'actuel gouvernement.

M. le Président tient à rappeler que 63 Départements ont déjà procédé au relèvement dont un prélèvement de 0,35% abondera un fonds de péréquation. Il estime qu'il est de la responsabilité de l'Assemblée d'adopter cette disposition dans la mesure où une recette supplémentaire de 5,2 millions d'euros est en jeu. Par ailleurs, il juge intéressant d'évaluer l'impact de cette mesure sur le volume des ventes immobilières l'année suivant sa mise en œuvre.

M. LEC rappelle que les recettes issues de ce dispositif permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire et notamment de maintenir la gratuité des transports scolaires. Il invite ses collègues de l'opposition à faire des propositions concrètes d'économies dans le budget départemental à la hauteur des recettes attendues.

M. DE JENLIS souhaite que l'évaluation proposée par M. le Président porte sur la nature des transactions et non leur volume.

M. le Président annonce une suspension de séance.

(la séance suspendue à 15h est reprise à 15h10)

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LECUYER pour M. VLAEMINCK, M. WADOUX pour M. MAQUET, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. BOULANGER pour M. SUEUR, M. BUISINE pour M. DEMARTHE, M. BRUNEL pour Mme QUIGNON, M. NIGAUT pour M. STOTER, M. LINEATTE pour Mme DEMAISON.

M. le Président indique que le relèvement du taux des DMTO entrera en vigueur au 1^{er} mars 2014.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre, MM. LOTTIN et MAISSE s'abstenant.

14.1.3 - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES, M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées.

En réponse à Mme LEROY-LHOMME, M. le Président indique que l'interruption provisoire du versement des chèques vacances pour les agents du Département est due au changement de prestataire.

M. DUBOIS s'interroge sur l'intérêt de créer des postes dans les domaines du Sport dans la mesure où l'éventuelle fin de la clause de compétence générale interdirait toute intervention du Département à ce sujet. Il indique que les deux groupes de l'opposition s'abstiendront.

M. le Président souligne qu'il s'agit d'un redéploiement de postes au sein de la direction de la jeunesse et des sports, et dresse la liste des nombreuses compétences obligatoires confiées par la loi aux Conseils généraux dans ce domaine.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.1.4 – COMMUNICATION, M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

En réponse à M. DUBOIS, M. le Président indique avoir été informé des difficultés d'approvisionnement en objets promotionnels par les conseillers généraux à la fin de l'année, il invite ses collègues à passer leurs commandes avant le 31 mars afin d'en optimiser la gestion des stocks.

Mme DEMAISON suggère d'envisager de confier aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du département une partie de la réalisation de ces objets promotionnels.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés », M. LEFEVRE s'abstenant.

14.1.6 – VŒU « CONTRE LA DISPARITION DE LA PICARDIE ET DE SES TROIS DEPARTEMENTS », déposé par le groupe « Centre et Indépendants », M. Francis LEC, rapporteur, président.

M. LEC donne lecture des modifications proposées par la première commission.

Il est procédé à un vote, le vœu ainsi modifié est adopté à la majorité, M. TETU votant contre.

14.2.2 – VŒU « POUR UNE PERENNISATION DE LA MISSION LOCALE PICARDIE MARITIME », déposé par le groupe « UMP et apparentés », Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente.

M. LEFEVRE évoque les difficultés rencontrées par la mission locale de Picardie maritime et tient à souligner que ces difficultés concernent l'ensemble des missions locales du département. Il souhaite que ce vœu soit réécrit.

Mme DEMAISON fait part de sa forte inquiétude quant à l'avenir des maisons de l'emploi et de la formation, et des missions locales qui constituent les seuls relais de proximité pour la formation et l'emploi.

M. le Président indique qu'une nouvelle version de ce vœu a été déposée sur table et sollicite l'avis des auteurs du vœu original à ce sujet.

M. MAQUET se dit satisfait du débat suscité par le dépôt de ce vœu, et demande, au nom du groupe « UMP et apparentés » une suspension de séance.

(la séance suspendue à 15h45 est reprise à 16h)

M. MAQUET propose le retrait de ce vœu.

L'Assemblée prend acte du retrait du vœu.

M. le Président annonce qu'il adressera, à ce sujet, un courrier à M. le préfet de Région et au président du Conseil régional.

En réponse à l'interrogation de M. DEWAELE concernant le « gré à gré », M. le Président indique que ses questions relatives aux modes de gestion de l'APA feront l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée.

14.3.1 – BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE ACTIONS 1 ET 2, M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, conclusions adoptées.

M. BIGNON, se réjouissant de la signature de cette convention concernant la vallée de l'Authie, demande si la même démarche pourrait être engagée auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie concernant la vallée de la Bresle.

M. le Président, en réponse à M. LABILLE, lui indique être toujours en attente de la réponse de M. le Premier ministre concernant le vœu relatif au prélèvement sur les budgets des agences de l'eau adopté par l'Assemblée en décembre dernier.

M. TETU rassure M. CAMUS en lui précisant qu'aucun nouvel engagement financier n'est aujourd'hui demandé au Département et que cette convention ne remet pas en cause le travail effectué avec la Chambre d'agriculture.

M. LOTIN rappelle la démarche qu'il a entreprise concernant l'agriculture en zone humide pour le secteur des Bas-Champs.

M. le Président suspend la séance afin que Mme VASSALI, directrice de l'environnement apporte toute réponse utile aux interrogations de M. BIGNON.

(la séance suspendue à 16h11 est reprise à 16h12)

14.3.2 – AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE, M. Jean-Pierre TETU, rapporteur.

M. TETU donne lecture du premier amendement « rendre juste le report du dispositif d'aide aux communes » déposé par le groupe « Centre et Indépendants ».

MM. DUBOIS et SOMON déclarent comprendre la raison du report mais restent opposés à la prolongation pour un an de la PACTe II avec le maintien des enveloppes car cela constitue une baisse des dotations du Départements aux communes et intercommunalités.

M. SOMON estime qu'une telle prorogation lèse les territoires les plus dynamiques ayant déjà consommé la totalité de leur enveloppe.

M. le Président rappelle que les orientations budgétaires pour 2014 font apparaître une augmentation conséquente des dépenses d'investissement du Département.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « UMP et apparentés » et « Centre et Indépendants » votant pour.

M. DUBOIS défend l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendant » relatif à l'éco-conditionnalité de la PACTe.

M. le Président note que cette question est récurrente et rappelle que la délibération fixant les critères de l'éco-conditionnalité a fait l'objet d'une transmission au contrôle de légalité et qu'aucun recours n'a été exercé contre celle-ci. Il souligne que l'objectif de la DD-conditionnalité permet également aux communes et EPCI de limiter les dépenses énergétiques futures liées aux investissements ainsi accompagnés.

En réponse à M. LEFEVRE qui a exposé les difficultés rencontrées concernant un projet de la commune de Friville-Escarbotin, M. TETU indique que l'ensemble des travaux concourant à l'efficacité énergétique peuvent être pris en compte dans l'examen des dossiers.

M. STOTER ajoute que les services du Département sont à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner le plus en amont possible.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BRUNEL pour M. MANABLE, M. MAISSE pour M. CHAIDRON, M. LEROY-LHOMME pour M. LEFEUVRE.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « UMP et apparentés » et « Centre et Indépendants », MM. LEFEVRE et LOTTIN votant pour, le groupe « La Gauche Solidaire » et M. CHAIDRON s'abstenant.

Il est procédé à un vote sur la proposition de délibération, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « UMP et apparentés » et « Centre et Indépendants », votant contre.

14.3.3 – VŒU « NON AUX PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX OBLIGATOIRES ! », déposé par le groupe « UMP et apparentés », M. Jean-Pierre TETU, rapporteur.

M. SOMON défend le vœu.

M. DUBOIS souligne l'incohérence totale du dispositif concernant les PLUI dans le projet de loi ALUR, il estime que les collectivités territoriales doivent être libres de choisir ce transfert de compétence.

M. DEWAELE fait part de son expérience pour l'élaboration d'un PLUI sur la communauté de communes du Sud-Ouest amiénois.

M. PILOT se déclare opposé au transfert obligatoire du PLU.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour Mme LEFEVRE, M. DE JENLIS pour M. CAMUS, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. CHEVAL pour M. DEWAELE.

M. le Président considère que le PLUI est un outil pertinent pour les territoires au-delà de la question de son transfert obligatoire.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

14.2.1 – VŒU « POUR UNE INCLUSION DANS LA POLITIQUE TERRITORIALE DES POLITIQUES SOCIALES » déposé par le groupe « UMP et apparentés », M. Jean-Pierre TETU, rapporteur.

M. BIGNON présente le vœu en reconnaissant le caractère peu explicite de sa rédaction et souligne les convergences entre cette demande et le rapport sur les orientations budgétaires.

Pour M. SOMON, une telle démarche serait similaire d'une certaine façon à celle adoptée pour l'expérimentation des PrEST dans le domaine de l'éducation.

M. le Président déclare ne pas être opposé à une étude relative à la territorialisation des politiques sociales avant l'engagement d'une éventuelle expérimentation.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DEMAISON pour M. PROYART, M. LINEATTE pour M. BOULOGNE.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, M. LEFEVRE s'abstenant.

14.4.1 – VŒU « POUR UN AUDIT COMPLET DU BUDGET CONSACRE AUX ROUTES » déposé par le groupe « UMP et apparentés », M. DAVERGNE, suppléant M. LINEATTE, rapporteur.

M. DAVERGNE indique que des réponses aux questions soulevées par le vœu ont été apportées en quatrième commission et en donne lecture.

L'Assemblée prend acte du retrait du vœu par ses auteurs.

14.4.2 – VŒU « SDIS : POUR UNE INFORMATION CLAIRE ET PRECISE » déposé par le groupe « UMP et apparentés », M. DAVERGNE, suppléant M. LINEATTE, rapporteur.

M. DAVERGNE indique que des réponses aux questions soulevées par le vœu ont été apportées en quatrième commission et en donne lecture.

M. le Président annonce qu'il sollicitera M. le préfet pour obtenir des précisions sur l'avancée de ce sujet.

L'Assemblée prend acte du retrait du vœu par ses auteurs.

14.5.1 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE ET AU CENTRE D'INTERPRETATION DE THIEPVAL, M. Jean-Louis PIOT, rapporteur, conclusions adoptées.

Sont désignés comme membres de la commission consultative des services publics locaux : MM. TETU, DAVERGNE, MATHON, Mme LEROY-LHOMME, M. LEFEUVRE.

Sont désignés comme membres de la commission consultative des services publics locaux les représentants des associations suivantes : Somme Tourisme, le CAUE, la Ligue de l'Enseignement 80.

14.5.2 – SITES ET BATIMENTS A CARACTERE EDUCATIF, M. Pascal DEMARTHE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. DEMARTHE donne lecture de l'amendement, déposé par le Président, relatif au concours pour l'extension et la restructuration du collège du Bois de l'Eau à Bernaville.

Sont désignés comme membres du jury de concours pour l'extension et la restructuration du collège du Bois de l'Eau à Bernaville :

- en tant que titulaires : MM. DEMARTHE, PROYART, DAVERGNE, SOMON, LECUYER.
- en tant que suppléants : MM. JACOB, MATHON, TETU, LEFEUVRE, DUBOIS.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité.

Sont désignés comme membres du jury de concours pour la réhabilitation-extension du collège Alain Jacques à Ailly-le-Haut-Clocher :

- en tant que titulaires : MM. DEMARTHE, PROYART, DAVERGNE, LEFEUVRE, LECUYER.
- en tant que suppléants : MM. JACOB, MATHON, TETU, DUBOIS, SOMON.

14.5.3 – VŒU « RYTHMES SCOLAIRES : POUR LE REPORT DE LA REFORME ET SA LIBRE APPLICATION », déposé par le groupe « UMP et apparenté », M. Pascal DEMARTHE, rapporteur.

M. PROYART, jugeant que ce débat a déjà eu lieu, annonce que le groupe « La Gauche Solidaire » ne prendra pas part au vote.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour, M. LOTTIN s'abstenant.

14.6.1 – SECURITE SANITAIRE, M. LOGNON suppléant M. NIGAUT, rapporteur, conclusions adoptées.

M. LOGNON présente les nouveaux tarifs du laboratoire vétérinaire.

14.6.2 – VŒU « PARC EOLIEN OFFSHORE : LA GAUCHE PICARDE A COTE DE LA PLAQUE ! » déposé par le groupe « UMP et apparentés », M. LOGNON, rapporteur.

M. le Président rend compte de son entrevue avec un des deux porteurs du projet et annonce qu'il en transmettra un compte-rendu aux membres de l'Assemblée.

M. MAQUET se dit satisfait du débat suscité par le dépôt de ce vœu, et déplore ce qu'il juge être un « abandon » de la Région Picardie sur ce projet. Il fait part d'un sentiment de solitude dans les négociations et le rapport de force face aux entreprises candidates à ce projet.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour M. BIGNON.

MM. WADOUX et LOTTIN font part de leurs inquiétudes quant aux conséquences de l'implantation du parc éolien offshore sur la sécurité maritime et l'équilibre de la biodiversité de la Baie de Somme.

M. le Président rappelle les avantages attendus de la réalisation de ce projet pour les communes du littoral et les entreprises samariennes.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » et M. CHAIDRON votant pour.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle qu'un déjeuner est prévu demain au 35 rue Lamarck.

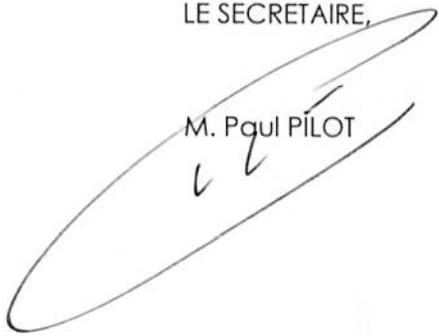
M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 18 heures 21).

.....
LE PRESIDENT,


M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,


M. Paul PILOT